

Participation des enfants dans la mise en œuvre du projet LUTRENA au Cameroun : expérience réussie ?

I- Contexte et justification

Le paragraphe 6, 2 de la convention 182 exige une participation des victimes dans l'élaboration et la mise en œuvre des plans et programmes d'actions visant l'éradication des pires formes de travail des enfants. Cette exigence se justifie d'une part par le souci de garantir une prise en compte optimale des besoins et rêves des concernés, d'autre part, par la reconnaissance du fait que les enfants sont mieux placés que quiconque pour plaider la cause d'un enfant ou parler à un autre enfant. Ils ont leur langage, leurs codes et leurs règles que les adultes ne connaissent, ni ne maîtrisent. Il n'est toujours pas aisé pour les adultes de les comprendre et s'attaquer à leurs problèmes s'ils ne sont pas associés.

Par ailleurs, les enfants sont proches de leurs parents qui peuvent aussi être ceux qui exploitent les enfants ou des personnes impliquées dans le trafic.

Enfin, les victimes ne se présentent pas à visage découvert et ne sont pas toujours prêtes à collaborer au premier contact. Pour parvenir à leur implication, il est important de passer à travers des relais. C'est dans ce cadre que la collaboration avec les enfants est initiée au Cameroun à travers les clubs LUTRENA mis en place et le parlement des enfants. Le renforcement de leurs capacités permet de les utiliser comme relais pour des actions en direction des victimes potentielles et actuelles, ainsi que celles en direction des décideurs, des parents etc. Les programmes d'actions élaborés avec les différents clubs témoignent de cette nécessité de les impliquer.

La participation des enfants s'avère donc être un moyen stratégique pour la sensibilisation des parents et des autres enfants, leur formation et le plaidoyer pour des actions de lutte contre le phénomène.

Divers instruments ont été mis en place pour permettre aux enfants de participer activement dans la vie du projet.

II- Les instruments/vecteurs de promotion de la participation des enfants

2.1. Les clubs LUTRENA

2.1.1 Description et rôle

Il s'agit des regroupements d'enfants soit dans le cadre scolaire ou autour des communautés religieuses ou des mouvements de jeunesse religieux et des associations/ONG encadrant les jeunes en situation difficile. Ces regroupements sont mis en place après des séances d'information et de sensibilisation des enfants et leur encadreurs, la remise d'une documentation appropriée sur le sujet travail et trafic des enfants. Il s'ensuit un appui à la structuration du club et à l'élaboration d'un plan d'action annuel par les membres qui doit être validé par le projet avant l'installation officielle du club par le projet. Les activités peuvent ensuite être menées par les enfants en coordination avec le projet LUTRENA, l'agence d'exécution et les ONG associées.

A travers ces clubs, le projet entend renforcer les capacités de sensibilisation des enfants et accroître leur implication dans la lutte contre le trafic.

Il s'agit plus spécifiquement de :

- ❖ Informer et sensibiliser les enfants sur les phénomènes de travail et trafic des enfants à des fins d'exploitation de leur travail
- ❖ D'appuyer les enfants pour une structuration de leur action (organisation du club, plan d'action)
- ❖ Les outiller pour mener des actions concrètes pour la sensibilisation des parents, des enfants et des décideurs le suivi des activités LUTRENA dans leur ressort territorial et au sein de leur établissement scolaire

2.1.2. Activités menées par le projet au niveau des clubs

A ce jour, le projet a mené plusieurs activités visant la réalisation des objectifs cités plus haut. Il s'agit notamment des actions suivantes :

- Organisation en partenariat avec UNESCO du voyage virtuel de la paix contre le trafic des enfants (déclaration des enfants contre le trafic comme produit).
- Causeries éducatives
- Elaboration de guides pour la création de clubs, l'implication des enfants (plaidoyer)
- Encadrement des clubs pour la préparation de questions à remettre aux enfants députés pour la session parlementaire 2003
- Remise des conventions, bandes dessinées, affiches, posters, auto-collants, dépliants, etc. aux enfants députés et leurs encadreurs
- Encadrement des clubs lors des journées commémoratives
- Encadrement des clubs pour la sensibilisation et la formation des enfants députés sur le travail et le trafic des enfants
- Sensibilisation des encadreurs des mouvements religieux (jeunes du monde, JEC, MEJ, etc.).

Ces différentes actions ont permis de mettre en place plusieurs clubs :

Clubs des écoles

- Matamfen
- Vogt
- Lycée de nkol-Eton
- Lycée d'Elig Essono
- Collège Sacré-coeur

Les clubs autour des communautés religieuses

- Fondation Maeva Sev
- Eglise Baptiste de Bali
- Eglise Catholique de Bali

Club au sein des structures sociales

- Les enfants de ASSEJA
- Fondation Petit Dan et Sara

2.1.3. Résultats obtenus :

- Questions sur le travail et le trafic des enfants posées par députés juniors aux députés de la Nation et aux membres du Gouvernement à la session parlementaire de juin 2003.
- Forte implication dans les activités de la journée mondiale de lutte contre le travail des enfants (théâtre, poèmes,...)
- défilés des clubs avec les messages de sensibilisation sur le trafic lors des fêtes nationales et journées commémoratives.
- participation des clubs à la formation du parlement des enfants (sketch et poèmes expliquant le phénomène, lettres aux enfants députés sur le trafic des enfants)
- Participation d'un Club LUTRENA (celui du Collège Matamfem) à un concours au Centre culturel Français avec une pièce sur le trafic des enfants qui gagne la 2^e place
- Engagement d'un enfant victime et témoignage.
- Distribution des supports de sensibilisation lors des fêtes des journées commémoratives (11 Février, 1^{er} Mai, 12 Juin Etc.)
-

2.2. Le parlement des enfants

2.2.1. Description et rôle

Le Cameroun participe à la mise en œuvre de la CDE. Le parlement des enfants est un instrument de promotion de la démocratie auprès des enfants qui donne l'opportunité à ces derniers de poser des problèmes préoccupant leurs semblables aux décideurs (députés et membres du gouvernement). L'exercice revêt un caractère interpellateur pour les décideurs sur les questions soulevés par les enfants députés. De ce fait, le parlement des enfants s'avère être la «bouche» la plus appropriée pour plaider la cause des enfants et inciter les parlementaires adultes à voter des lois pour protéger les enfants contre le trafic.

Il est donc nécessaire de les outiller, afin de les préparer à jouer efficacement un rôle important dans la lutte contre le trafic.

Parmi les activités menées à travers ces jeunes, l'on peut citer la formation des enfants vulnérables et le plaidoyer pour leurs intérêts ; pour mener à bien ce rôle, les enfants devraient être suffisamment outillés.

Cependant, une implication des enfants députés dans les activités de prévention et de lutte contre le fléau n'est possible que si les enfants sont sensibilisés sur la question et leur capacités renforcées par rapports aux exigences requises par le rôles qu'ils sont appelés à jouer dans le cadre de la prévention et la lutte contre le fléau.

Par cette action, le projet compte renforcer les capacités des parlementaires juniors pour accroître leur implication dans la lutte contre le trafic (soutien et plaidoyer).

Plus spécifiquement, il s'agit de :

- ❖ Informer et Sensibiliser les enfants députés et sur les phénomènes de travail et trafic des enfants à des fins d'exploitation de leur travail, sur le trafic des enfants et ses conséquences ;
- ❖ Permettre aux enfants députés et leurs encadreurs d'harmoniser leur langage et comportement dans la mise en œuvre du projet ;
- ❖ Leur permettre de participer à la chaîne de solidarité dans ce processus de lutte contre le trafic ;
- ❖ Leur permettre d'acquérir des connaissances pour la mise en place des activités de plaidoyer en faveur de la lutte contre le fléau ;
- ❖ Les outiller pour le suivi des activités LUTRENA et la mobilisation des acteurs dans leur ressort territorial.

2.2.2. Activités menées par le projet auprès du parlement des enfants :

- Organisation d'un atelier de formation
- Lettres des enfants de ASSEJA
- Théâtre
- Sketchs
- Poèmes
- Causeries éducatives
- Guide pour l'implication des enfants (plaidoyer)
- Préparation de questions pour la session parlementaire 2003
- Remise d'une documentation appropriée aux enfants députés et leurs encadreurs (des conventions, bandes dessinées, affiches, posters, auto-collants, dépliants, etc.).

2.1.3. Résultats obtenus :

Bien qu'engagée depuis quelques mois seulement, cette action connaît un grand impact sur la lutte contre le fléau. En effet, parmi les questions posées lors de la rencontre des enfants députés avec le parlement au cours de la session parlementaire de juin 2003 figuraient des préoccupations sur le travail et le trafic des enfants. La prise en compte témoigne de l'impact des actions engagées par le projet en direction de cette cible.

III- Perspectives

3.1. Impact dans les activités du projet

- Epanouissement de l'imagination créative des enfants
- Visibilité de l'action du projet concrétisée
- Appropriation des actions par les enfants issus des couches vulnérables
- Sympathie et engagement/mobilisation des autres partenaires (états, communautés religieuses, syndicats, etc.) stimulés et renforcés
- Durabilité du projet engagée à travers l'appropriation des actions par les enfants des couches vulnérables.

3.2. Orientations futures

Les résultats obtenus jusqu'ici laissent présager que la participation des enfants dans la lutte contre le trafic des enfants à des fins d'exploitation de leur travail, peut avoir un grand impact, si les conditions requises sont réunies. Pour la suite de ce projet et des actions similaires futures, il est souhaitable que les enfants soient fortement impliqués, et que les moyens nécessaires conséquents soient mobilisés.